



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens pour la prise en charge psycho-traumatique à La Réunion

Question écrite n° 23074

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge psycho-traumatique à La Réunion. Faisant suite au discours du Président de la République du 25 novembre 2017 consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes, un appel à projet national pour l'identification de dispositifs de prise en charge globale du psycho-traumatisme a été effectué fin 2018. Si la France est particulièrement concernée par les violences faites aux femmes, La Réunion l'est singulièrement. Un projet réunionnais avait alors été déposé mais il n'a pas été retenu alors que les moyens dédiés à la prise en charge psycho-traumatique est moins importante dans ce département. Seules deux petites unités existent à La Réunion. Cette situation conduit structurellement à une non-prise en charge de 300 victimes en attente de traitement chaque année. L'absence de soutien au projet présenté maintient en conséquence les victimes connues ou non-déclarées dans le cycle infernal de la souffrance et de l'isolement ainsi que dans un phénomène de reproduction, déstructurant socialement pour La Réunion. Elle demande au Gouvernement quelles sont les raisons ayant conduit à écarter le projet réunionnais des projets présentés et si la mise en place d'un nouvel appel à projet était prévu prochainement. Elle lui demande également si le Gouvernement compte, dans le cadre du « Grenelle » consacré aux violences conjugales, entamer des efforts quant aux psycho-traumatismes créés chez les victimes.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23074

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8251

Question retirée le : 21 juillet 2020 (Fin de mandat)